

MULTIRISQUE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

INSURED ▲ LEASE

VOTRE MULTIRISQUE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT



iGestionlocative.com
Gestion locative en ligne

EN PARTENARIAT AVEC
spécialiste des assurances
immobilières.

Solu'Azur



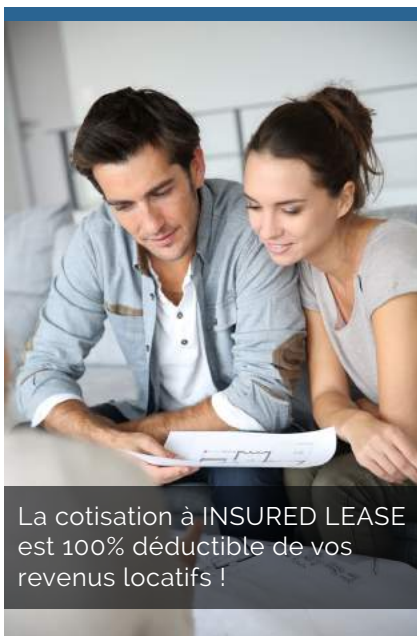
Propriétaires bailleurs, ne prenez aucun risque avec votre investissement, protégez votre bien en location !

INSURED ▲ LEASE

VOTRE MULTIRISQUE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

- Un intrus détériore votre logement alors qu'il est inoccupé...
- Un dégât des eaux endommage votre bien entre deux baux...
- Votre locataire ne paye plus son assurance...
- Un candidat à la location glisse sur votre carrelage...

INSURED LEASE vous propose toutes les garanties essentielles pour couvrir l'ensemble de vos risques. En conformité avec la loi ALUR du 24 Mars 2014, elle intègre la garantie Responsabilité Civile obligatoire.



La cotisation à INSURED LEASE est 100% déductible de vos revenus locatifs !

Document non contractuel. INSURED LEASE est une marque de la société INSURED Services SAS, spécialiste des risques immobiliers.

INSURED Services, SAS au capital de 300 000 € - RCS Toulouse 793 993 890 - Certifié URS ISO 9001:2008

Siège social : 10 rue des Arts 31000 Toulouse - Tél. 05 61 00 12 65 - Fax 05 61 00 12 68 - www.insuredservices.fr

Courtier gestionnaire grossiste en assurance (art. L.520-1,II,1°,b du Code des assurances) sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - sise au 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09 - N° ORIAS 14 000 256 www.orias.fr

Le nom des compagnies avec lesquelles INSURED Services travaille est disponible sur simple demande.

LES GARANTIES ESSENTIELLES

LA GARANTIE MULTIRISQUE POUR PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

INSURED LEASE protège le patrimoine des propriétaires bailleurs non occupants et les protège des dommages causés à un tiers :

- incendie
- dégâts des eaux ou dûs aux installations électriques
- vol et vandalisme
- bris de glace
- défaut d'assurance du locataire ou local inoccupé
- défaut d'entretien d'installation
- vices de construction et non conformité des installations électriques ou gaz
- événements climatiques et catastrophes naturelles
- catastrophes technologiques, attentats et actes de terrorisme

Protégez votre bien en location !

LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE

INSURED LEASE couvre les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels, causés au(x) locataire(s), aux voisins ou aux tiers, lorsqu'ils résultent directement du fait des biens immobiliers assurés par ce contrat.

LA GARANTIE DÉFENSE ET RECOURS

L'Assureur s'engage à exercer, à ses frais, tout recours amiable ou judiciaire contre un tiers afin d'obtenir la réparation financière, dans le cadre de votre vie privée - à condition que le tiers responsable soit une personne identifiée qui n'est pas définie comme une personne assurée :

- des dommages matériels subis par les biens assurés qui vous appartiennent,
- des dommages corporels que vous subissez.

LES AVANTAGES INSURED LEASE

- ✓ Tarifs uniques et compétitifs pour les appartements jusqu'à 200m² et pour les maisons et villas jusqu'à 5 pièces.
- ✓ Valeur de remplacement ou de reconstruction à neuf comme seul plafond de la garantie*.
- ✓ Perte de loyer couvert jusqu'à 1 année pour les appartements et 2 années pour les maisons et villas.
- ✓ Jusqu'à 6 000 000 € (20 000 000 €) pour la responsabilité civile tous dommages confondus pour les appartements (maisons et villas).
- ✓ Une protection juridique à hauteur de 20 000 € pour la défense et les recours.

Pour plus d'information et souscrire, contactez votre conseiller :

Solu'Azur

Email : soluazur@igestionlocative.com

Tél. : 04 75 04 55 58